

LEGRAND

Société Anonyme

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87000 Limoges

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 24 mai 2013
(9^{ème} résolution)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation
d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre**

Assemblée générale mixte du 24 mai 2013 (9^{ème} résolution)

Legrand

Société anonyme
128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87000 Limoges

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel et/ou des mandataires sociaux de votre société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du code de commerce, ou de certains d'entre eux, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de trente-huit mois à compter de la date de la présente assemblée, à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution gratuite d'actions.

Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2013

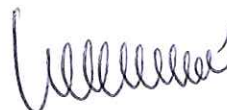
Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Gérard Morin

Deloitte & Associés



Jean-Marc Lumet